



MOSELLE FIBRE

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

<p align="center">BUREAU DU 8 JUIN 2023 DELIBERATION N° BD 2023-265</p>
--

Le 8 juin 2023, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Denis BAUR, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient absents/excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Jérôme END, M. Roland KLEIN, M. Alain PIERROT, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. David SUCK, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Jean-Luc SACCANI donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG
M. Jean-Bernard BARTHEL donne pouvoir à M. Roland KLEIN
M. Jérôme END donne pouvoir à M. Pierre ZENNER
M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Pierre TACCONI

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L.332-8 à L.332-14, L.332-24 à L.332-26 ; L.352-4 et L.352-5 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° BR 2023-265 présenté lors du Bureau du 8 juin 2023 ;

CONSIDERANT pour la filière administrative :

- La création de trois emplois non permanents d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions de conseiller numérique ;

CONSIDERANT pour la filière technique :

- La transformation de deux emplois de technicien territorial permanent à temps complet pour les postes d'administrateur systèmes et réseaux en :
 - Un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps complet ;
 - Un emploi de technicien territorial principal de de 2^{ème} classe.
- La transformation d'un emploi de technicien territorial permanent à temps complet pour le poste de technicien d'exploitation informatique en :
 - Un emploi d'agent de maîtrise territorial permanent à temps complet.

CONSIDERANT la possibilité de pourvoir ces emplois par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique.

CONSIDERANT la proposition de tableau mis à jour :

Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
ADMINISTRATIVE					
Attachés	A	Attaché principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Attaché	35 H	3	
Rédacteurs	B	Rédacteur	35 H	1	
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 H	1	
		Adjoint Administratif	35 H	4	
TECHNIQUE					
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Ingénieur	35 H	7	
Techniciens	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 H	1	
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35 H	2	
		Technicien	35 H	4	
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise	35 H	1	
Adjoints techniques		Adjoint technique	35 H	1	
TOTAL				29	
Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois non permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
ADMINISTRATIVE					
Adjoints administratifs	C	Adjoint administratif	35 H	8	Art. L332-24 à L332-26 du CGFP
TOTAL				8	

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 16

Adopté par : 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER